

Accompagnement précoce du handicap Les Camsp ont le vent en poupe

■ Alors que la loi de 1975 avait déjà prévu la création de centres d'action médico-sociale précoce (Camsp) destinés à accueillir des enfants de moins de 6 ans atteints d'un handicap sensoriel, moteur ou mental, ou présentant un risque de handicap, cet objectif a eu du mal à se mettre en place sur l'ensemble du territoire français. Ce n'est que depuis quelques années que la nécessité de répondre au désarroi des parents face au handicap de leur enfant a été réellement prise en considération dans chaque département. Et c'est tant mieux, car les Camsp apportent une réponse vraiment utile, comme le montrent les expériences engagées à Annecy et à Montrouge.

Les difficultés de développement de 70 % des enfants sont dépistées à l'hôpital, les 30 % restants le sont par les médecins libéraux et les professionnels de la petite enfance. Mais quelle que soit l'origine du repérage, c'est à ce moment-là qu'apparaît le tout premier intérêt des Camsp, auprès desquels les parents peuvent s'adresser et être soutenus par une équipe pluridisciplinaire spécialisée. Ce rôle est d'ailleurs revendiqué par les professionnels, comme l'indique Geneviève Laurent-Terrillon, directrice du Camsp de Montrouge, ouvert depuis dix ans, et de celui de Boulogne ouvert depuis trois ans : "c'est aussi important d'accompagner les parents et c'est indissociable des soins apportés à l'enfant. Nous intervenons dans l'espace de délégation que nous offrent les parents et nous cheminons à leur rythme dans la découverte de leur enfant". Officialisés par la loi du 30 juin 1975, on n'en comptait pourtant en 1987 que 143 répartis dans une quarantaine de départements. En 1995, 23 départements en étaient encore dépourvus. Mais grâce aux moyens financiers attribués dans le cadre des plans nationaux Handicap, en lien avec les plans Périnatalité successifs, on dénombre aujourd'hui 306 structures ou antennes réparties sur l'ensemble du territoire, et chaque département possède un Camsp. C'est le cas en Haute-Savoie, département où rien n'existait avant 1996. Quatre antennes (Annecy,



Camsp Montrouge

Sallanches, Annemasse et Thonon-les-Bains) ont depuis vu le jour, et s'occupent de 570 enfants. Leur présence est d'autant plus nécessaire que la région est rurale et montagneuse donc difficile d'accès. "Si nous nous étions contentés d'ouvrir un Camsp à Annecy, beaucoup de familles n'auraient pu se déplacer du fait de leur éloignement géographique", explique Luce Bidault, la directrice. Au total entre 1999 et 2007, 28 millions d'euros ont été utilisés pour la création ou l'extension de Camsp.

Un seul objectif, l'autonomie

Financés à 80 % par la Sécurité sociale et 20 % par le département, ils sont considérés comme des structures pivots car ils se situent à l'interface du secteur sanitaire et du secteur médico-social, tout en orientant leur action vers l'intégration de l'enfant dans les structures ordinaires (crèches, écoles maternelles). L'ensemble des Camsp ont pris en charge en 2008 près de 50 000 enfants. À Montrouge, c'est une trentaine de professionnels (médecins, pédiatres, →

→ pédopsychiatres, kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes, assistantes sociales, psychologues, éducateurs spécialisés et orthophonistes) qui s'occupent de 320 enfants. Les moins de trois ans constituent plus de la moitié des enfants suivis. Ils sont, soit pris en charge individuellement, soit en petits groupes, avec la possibilité d'être suivis parfois à domicile. "Il ne s'agit pas de cloisonner l'enfant selon les spécialités de chacun mais de l'intégrer dans une prise en charge globale qui lui permettra de favoriser son développement et son intégration dans la société", précise Geneviève Laurent-Terrillon, directrice de la structure. Car c'est bien d'intégration dont il est question : les professionnels accompagnent les enfants vers les structures petite enfance, puis vers l'école maternelle du quartier. Ainsi le Camsp de Montrouge travaille avec 245 crèches ou haltes-garderies et près de 170 écoles maternelles dispersées sur 23 communes des Hauts-de-Seine. À la maternelle, des réunions sont organisées une fois par trimestre avec les équipes éducatives afin d'effectuer un point régulier sur le suivi de l'enfant. "Nous ne sommes pas là pour le rééduquer mais souligner sa capacité à s'autonomiser. Pour cela, nous échangeons beaucoup avec les professionnels des milieux ordinaires pour trouver ensemble des activités adaptées et les aider à se sentir plus à l'aise", insiste la directrice. Une démarche qui porte ses fruits... mais qui trouve ses limites dans les moyens dont les Camsp disposent.

Un seul levier, les parents

Les parents ont une place de choix dans le parcours de soin des enfants. "Il est hors de question d'intervenir sans leur implication directe", relève Luce Bidault. Au

sein du Camsp d'Annecy, les parents sont présents avec leur enfant lors des séances, tout cela dans une atmosphère de détente et de jeu. "Nous apprenons ainsi aux parents qu'il est possible de créer un lien avec lui afin qu'ils exercent leur rôle dans de meilleures conditions", souligne-t-elle. À Montrouge, les enfants sont suivis d'une à trois fois par semaine. Dans le hall d'accueil, une mère attend son rendez-vous avec l'ergothérapeute. Elle tient dans ses bras sa petite fille polyhandicapée. Elle a grandi et le professionnel doit faire une adaptation de son lit. Dans une salle du premier étage de l'établissement, six mamans se réunissent une fois par semaine avec leur enfant, en présence de la kinésithérapeute et de l'éducatrice spécialisée. Ensemble, elles réfléchissent sur des aides techniques concrètes à mettre en place au quotidien pour améliorer leur motricité. La séance se termine ensuite par un rituel "collation" où les enfants testent de nouveaux goûts et de nouvelles saveurs. Le mercredi soir, une fois par mois, des professionnels du Camsp animent une réunion de parents pour être à l'écoute de leurs préoccupations. Ils abordent entre eux des thèmes qui les inquiètent, tels que l'annonce du handicap, l'acquisition de la propreté ou la scolarité de leur enfant... "Ces groupes ont vocation à restaurer les parents dans leurs compétences", précise Geneviève Laurent-Terrillon. Et à leur donner des repères et des pistes pour envisager l'avenir avec plus de sérénité...

Un seul atout, le partenariat

Pour 2009, les deux Camsp débordent d'initiatives. À Annecy, on souhaite dégager plus de temps pour permettre à l'équipe d'intervenir davantage dans les milieux ordinaires pour un suivi plus personnalisé

des enfants. "Je consacre ainsi une grande partie de mon temps auprès des partenaires (services petite enfance, hôpitaux, Education nationale...), afin de les sensibiliser à notre démarche", note Luce Bidault du Camsp d'Annecy. Ainsi, elle a mis en place un réseau de la petite enfance avec les partenaires de la région... Elle participe par ailleurs à la commission pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle organise avec les équipes de la MDPH des rencontres régulières au sein des Camsp. Ces rapports sont d'autant plus nécessaires qu'ils préparent l'orientation de l'enfant vers d'autres structures du secteur médico-social, et ce impérativement à 6 ans, mais parfois avant en fonction du projet individuel de l'enfant, de la demande des familles ou des ressources locales. "Des passerelles sont parfois à rechercher plus tôt pour les enfants les plus atteints qui ne pourront à 3 ou 4 ans fréquenter l'école maternelle", précise en effet Geneviève Laurent-Terrillon.

Du côté de Montrouge, une partie de l'énergie de l'équipe est consacrée à créer un autre Camsp à Antony, une structure pour les enfants autistes. Car aujourd'hui, le moment est propice pour le développement de nouvelles structures. Pour mieux orienter les financements du plan pluriannuel handicap 2008-2012, la CNSA et la DGAS viennent de publier les résultats d'une étude quantitative sur l'activité des Camsp*, qui sera complétée en 2009 d'une étude qualitative permettant de définir les conditions optimales de création et de fonctionnement des Camsp. ■

Marina Al Rubae

*Disponible sur www.cnsa.fr, rubrique Les publications

Extrait du **Le journal de l'Action sociale**

de décembre 2008

en collaboration avec la CNSA



CONTACTS

Camsp de Montrouge : 01 55 58 10 40

Camsp d'Annecy : 04 50 10 00 43